



Commune de  
**SAINT DENIS D'ORQUES**

*Infos  
Commune*

*École*

*Déchets*

*Social*

*Assainissement*

## *La lettre Dionysienne N° 26*

*Octobre - Novembre - Décembre 2014*

### Modifications des horaires d'ouverture à compter du 07-10-2014

**Mairie** : 02.43.88.43.14

Horaires :

Lundi-jeudi : 9h-12h

**Mardi : 14h-17h**

Vendredi : 9h-12h30 - 14h-16h

Mail : [mairiestdenisdorques@wanadoo.fr](mailto:mairiestdenisdorques@wanadoo.fr)

**Agence Postale** : 02.43.88.43.72

Horaires :

lundi, mardi, jeudi : 9h-12h

vendredi : 9h-12h et 16h-18h

Site : [www.saint-denis-dorques.fr](http://www.saint-denis-dorques.fr)

**Bibliothèque** : Ouverte à tous - prêt gratuit : mardi de 10h30 à 12h, vendredi : de 14h30 à 16h (**vacances scolaires : uniquement le mercredi de 11h à 12h**)

### **Vacances scolaires de la Toussaint :**

du vendredi 17 octobre au soir au 3 novembre au matin.

**Déchèterie communautaire** : 02.43.39.01.62 :

lundi, jeudi de 9h à 12h, mardi, vendredi et samedi de 14h à 17h.

Ramassage des ordures ménagères *le mercredi matin* :

**En cas de jours fériés, le ramassage est reporté au jeudi.**

L'assistante sociale tiendra une permanence en Mairie les 3 et 24 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre.

Prendre rendez-vous au 02.43.88.24.45.

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse d'eau ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces "eaux usées" sont rejetées dans le réseau d'assainissement et acheminées à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant rejet au milieu naturel.

Le réseau d'assainissement est appelé à tort "tout à l'égout", car il n'est pas destiné à tout recevoir.



Il ne faut surtout pas y jeter les **lingettes**, elles sont un véritable fléau pour le réseau. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture !

**Après utilisation, veillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle. Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration.**



## Manifestations

- **Octobre** :
  - **5** : Repas CCAS :  
Inscriptions jusqu'au 29 septembre à la Mairie 02.43.88.43.14., Odile LEGAY au 02.43.88.22.25 et Annick ADAM au 02.43.88.45.90
  - **8** : Belote des Aînés Ruraux
  - **11** : Dizaines
- **Novembre** :
  - **9** : Commémoration du 11 novembre
  - **12** : Petite Belote
  - **15** : Troc Plantes
- **Décembre** :
  - **6** : Belote AFN
  - **7** : Concert Ste Cécile
  - **13** : Repas de Noël des « Aînés Ruraux »
  - **17** : Travaux Manuels
  - **21** : Noël des Enfants
  - **31** : Réveillon « Comité d'Animation »

## Dizaines

La soirée des dizaines est fixée au 11 octobre prochain. Inscriptions possibles jusqu'au 26 septembre :

- pour les 30, 40 et 50 ans : Christine EDON : Haute Trotterie Tél 02.43.88.46.19  
Elisabeth ORY : L'Anerie Tél 02.43.90.27.78
- pour les 60 ans : Jean-Luc et Mireille PAVARD  
av de la Libération : Tél 02.43.88.18.15  
Bernard BOUVET : 3 Place Croix Verte Tél 02.43.42.73.09
- pour les 70 et 90 ans : Josette COUASNON 4 rue du Bois Joli Tél 02.43.88.44.13  
Louis BROSSARD 8 rue du Stade Tél 02.43.88.28.51
- et pour les 80 ans : Raymond ECHIVARD 18 r G. de Loudun Tél 02.43.88.44.70

## Réunion de Conseil

### **Réunion du 17 septembre 2014**

#### P.L.U.

Concernant la révision partielle du PLU, Monsieur le Maire lit le dossier reçu de Paysages de L'ouest.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de commande auprès de Paysages de L'ouest pour 1 710,00€ TTC ainsi que de lancer les démarches administratives nécessaires auprès de tous les services.

#### Tarif ordures ménagères

La redevance incitative doit s'appliquer à partir de 2016.

Monsieur le Maire fait état de la période transitoire 2014-2015. Alors qu'il avait été voté au budget une redevance 155€ lors du Conseil Communautaire du 10 juillet cette somme a été portée à 180€ par foyer.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'alerter Mr le Président de la Communauté de Communes et vote la délibération suivante :

Théoriquement l'utilisateur paiera en fonction des déchets produits. Le système est malheureusement pénalisé par le coût de mise en place (personnel, bac, logiciel....) évalué à un million d'euros.

Toutefois pour 2014 et 2015 le système est particulièrement injuste puisqu'il sera réclamé une redevance annuelle de 180€ quelque soit le nombre de personnes vivant au foyer.

Certaines personnes seules (vivant dans un petit logement) vont voir leur facture doubler voir tripler.

Dans cette période difficile le conseil municipal demande que ces hausses soient atténuées.